

BULLETIN D'INSCRIPTION

Norme NF C15-100 — 2025

Objectifs : A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront les dernières évolutions de la norme NF C-15100 et leurs impacts sur la réalisation des installations électriques sur site.

Pré-requis : Connaître les exigences techniques de la norme NF C-15100

PROGRAMME

- Rappel sur la norme NF C-15100 de décembre 2002, mise à jour 2005,
- L'amendement A4 de mai 2013 et A5 de 2015, révision de la partie 7-701,
- Installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (Annule et remplace les parties 7-771 et 7-772 de la NF C 15-100 de décembre 2002 et sa mise à jour de juin 2005),
- Installations électriques à basse tension dans les parties intérieures des logements et parties privatives situées dans les parties communes,
- Installations électriques à basse tension dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation,
- Installations des réseaux de communication dans les bâtiments d'habitation, interprétations techniques,
- Infrastructures de recharge des véhicules électriques : Guide UTE C 15-722,
- L'attestation de conformité.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRES

Tarifs : 280,00 € TTC

Durée : 1 jour (7 heures)

DATES DE FORMATION

Formation d'une journée **dans les locaux de la CAPEB & CNATP de l'Aube :**

- Le 10 juillet 2025

📍 CAPEB & CNATP de l'Aube – 14 rue Amédée Bollée, 10600 BARBEREY ST SULPICE

🕒 De 8h30 à 17h00

ENTREPRISE

Raison sociale :

Forme sociétaire : Entreprise individuelle SA SARL Autre :

Adresse :

CP : Ville :

Tél fixe : Tél portable :

Email :

Code NAF : SIRET :

Activité principale : Nombre de salariés :

PARTICIPANTS

Nom : Prénom :
Date de naissance : Statut : Gérant non-salarié Salarié
Mail du stagiaire : Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)
 Président Conjoint collaborateur

Nom : Prénom :
Date de naissance : Statut : Gérant non-salarié Salarié
Mail du stagiaire : Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)
 Président Conjoint collaborateur

Nom : Prénom :
Date de naissance : Statut : Gérant non-salarié Salarié
Mail du stagiaire : Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)
 Président Conjoint collaborateur

Nom : Prénom :
Date de naissance : Statut : Gérant non-salarié Salarié
Mail du stagiaire : Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)
 Président Conjoint collaborateur

Nom : Prénom :
Date de naissance : Statut : Gérant non-salarié Salarié
Mail du stagiaire : Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)
 Président Conjoint collaborateur

Bulletin d'inscription à retourner par mail :

Tél : 03 25 76 27 80 | Mail : formation@capeb10.fr

Rapprochez-vous de la CAPEB pour la prise en charge de la formation.

CONDITIONS, COÛTS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

1 - Inscription

Toute inscription nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné. À réception du bulletin d'inscription, l'organisme de formation adresse à l'entreprise une convention bilatérale de formation et le programme pédagogique du stage. L'inscription du stagiaire sera définitive après retour à l'organisme de formation de la convention bilatérale de formation complétée et signée.

2 - Coûts

Pour les prises en charge des coûts de formation, votre Organisation Professionnelle vous aide et vous conseille dans vos démarches administratives.

3 - Annulation du stage

La CAPEB & CNATP de l'Aube se réserve la possibilité en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 2 jours avant la date prévue de déroulement de ladite prestation. La CAPEB & CNATP

de l'Aube en informe l'entreprise. Aucune indemnité ne sera versée à l'entreprise à raison d'une annulation.

4 - Annulation du stagiaire

En cas d'annulation de l'entreprise ou du participant à moins de 48 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, l'organisme de formation facturera le coût des sommes qu'il aura réellement engagées ou dépensées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L.6354-1 du Code du Travail, sauf cas de force majeure avec justificatif (maladie, accident de trajet). Cette indemnité n'est pas imputable sur l'obligation pour les entreprises de participer au financement de la formation professionnelle prévue par l'article L.6331-1 du Code du travail. Elle ne peut donc faire l'objet d'aucune prise en charge financière par les organismes paritaires collecteurs agréés ou fonds d'assurance formation.

5 - Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la forma-

tion ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de commerce de Nancy sera compétent.

6 - RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) est entré en application dans l'Union Européenne le 25 mai 2018. Ce règlement vise à protéger vos données personnelles. Ainsi, nous sollicitons votre accord pour continuer à vous adresser notre catalogue. Si vous souhaitez continuer de le recevoir, ne changez rien. Dans le cas contraire, vous pouvez vous désinscrire en nous adressant un mail à l'adresse suivante : communication@capeb10.fr. Nous vous rappelons que vous avez un droit d'accès, de modification ou de suppression de vos données. Sans nouvelles de votre part, nous conserverons votre contact dans notre base de données.

ENTREPRISE (à compléter par le chef d'entreprise)

Objectifs attendus—Quelles sont vos attentes et vos besoins par rapport à cette formation ?

Commentaires :

PARTICIPANT (à compléter si le participant n'est pas le chef d'entreprise)

Objectifs attendus—Quelles sont vos attentes et vos besoins par rapport à cette formation ?

Commentaires :

À : le :

Cachet de l'entreprise et signature de son représentant légal ou mandataire

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le préciser afin de vous accueillir dans les meilleures conditions :

.....
.....
.....